

DÉPARTEMENT  
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT  
DE  
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE  
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 20 octobre 2023****CONVOCATION**Date : 13 octobre 2023  
Affichée le : 13 octobre 2023

## Nombre de conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 33  
Pouvoirs : 6  
Absent : 0**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :  
27 octobre 2023**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR  
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

**Etaient présents :** Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Virginie GRANTE – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS –.**Absents représentés**Mme Sophie GUILHAUME .....Pouvoir à Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC  
Mme Cécile PIGNOL .....Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET  
M. Loïc LEBALLEUR .....Pouvoir à M. Bruno DION  
M. François RAMPON .....Pouvoir à M. Alphonse PAGNON  
Mme Gaëlle DEMARS .....Pouvoir à M. Thierry MALHERBE  
Mme Claudine MULLER .....Pouvoir à M. Edwin LEGRIS**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2023-10-08

**OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CATÉGORIE A - RESPONSABLE DU SERVICE  
BÂTIMENTS ET VOIRIE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment son article L.332-8 2.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Considérant que la Ville de L'Isle-Adam souhaite la création d'un emploi de Responsable du Service Bâtiments et Voirie dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à temps complet pour exercer les fonctions de Responsable Bâtiments et Voirie chargé de manager l'ensemble des équipes techniques en régie du bâtiment, de la voirie, des fêtes et cérémonies et de la propreté des bâtiments communaux.

Considérant que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Considérant que toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique.

Considérant qu'en effet, l'agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la nature des fonctions tant sur le plan managérial, financier et marchés publics, relationnel et de la technicité du poste requis à la conduite d'opérations de construction, de réhabilitation et d'aménagement dans les bâtiments communaux ainsi qu'à la conduite des opérations de travaux d'infrastructures voirie et réseaux de la collectivité.

Considérant que le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. L'agent devra donc justifier d'une expérience significative dans le profil recherché et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'ingénieur territorial.

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après avis de la Commission des Finances en date du 10 octobre 2023.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **crée** un emploi permanent de catégorie A de Responsable du Service Bâtiments et Voirie.

Pour extrait certifié conforme,

  
Le Maire,  
  
**Sébastien PONIATOWSKI**

Le secrétaire de séance

  
**Julita SALBERT**